

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2017
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ALLUES**

La séance est ouverte à 18h30

1. **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2017**
 - M. GUILLAUME BRILAND EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE
 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2017
2. **PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LE 22 MAI 2017**
3. **FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**
 - POINT D'INFORMATION : DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE MADEC
 - FUTURE MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ
 - DESIGNATION DES DELEGUES DE VAL VANOISE À L'ASSEMBLÉE DU PAYS TARENDAISE VANOISE (APTV) ET DÉBAT SUR LE PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL APTV
4. **COMMANDE PUBLIQUE**
 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET DU PÔLE PETITE ENFANCE SUR BOZEL

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- ATTRIBUE au groupement dont le cabinet INEX-A ARCHITECTES est le mandataire, le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'un Pôle Petite Enfance à Bozel, pour un coût prévisionnel de 3 500 000,00 € HT, représentant un marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant forfaitaire provisoire de rémunération après négociation de de 413.000 € HT (taux de rémunération de 11,8%) ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché correspondant et tous documents s'y rapportant ;
- DECIDE le versement d'une prime de 11 000,00 € TTC à chacun des 2 cabinets non attributaires du marché de maîtrise d'oeuvre ;

- DIT que les crédits correspondants aux primes sont prévus au budget principal 2017, en section d'investissement à l'article 2031 - Frais d'études.

▣ ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2017/COLLECTE/01 - FOURNITURE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS, DE PANNEAUX DE TRI ET DE TRAVAUX DE GÉNIE-CIVIL ET DE TERRASSEMENT POUR LA CRÉATION DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces du marché concernant le marché 2017/COLLECTE/01 ayant pour objet la fourniture de conteneurs semi-enterrés, de panneaux de tri et travaux de génie-civil et de terrassement pour la création de points d'apports volontaires dont les caractéristiques sont les suivantes :

LOT	NOMBRE D'OFFRES REMISES	SOUSSIONNAIRE(S) RETENU(S)	PRIX HT	PRIX TTC
1	6	PLASTIC OMNIUM	1.074.179,00 €	1.289.014,80 €
2	1	PIC BOIS	66.674,00 €	80.008.80 €
3	5	<ul style="list-style-type: none"> ● GROUPEMENT BASSO TP + SER-TPR ● GROUPEMENT SCHILTE TP + CLT ● ETRAL TP ● BOTTO TP ● GROUPEMENT MARTOIA + VORGER TP + COLAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre la plus basse: 681.900,00 € (Groupement Basso) - Offre la plus haute: 837.414,00 € (BOTTO TP) 	

- PRÉCISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif 2017 et au plan pluriannuel d'investissement.

5. RESSOURCES HUMAINES

❑ PROTOCOLE INTERNE DE FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES - AVENANT N° 1

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce protocole interne de formation ainsi que les avenants successifs et à prélever les crédits nécessaires sur le budget 2017 prévu chapitre 011, article 6256.

❑ MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE VAL VANOISE

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE l'institution du temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération ;

7. FINANCES

❑ FPIC 2017 - ADOPTION DU MODÈLE DE RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE d'opter pour le système de répartition dit « dérogatoire libre » du FPIC pour l'année 2017 entre la Communauté de communes et les communes membres ;
- DÉCIDE que la Communauté de communes participera au titre du FPIC 2017 pour un montant de 1 577 000,00 € ;
- PRÉCISE qu'en cas d'adoption à l'unanimité de la présente délibération, les communes membres n'auront pas à délibérer individuellement pour approuver le modèle de répartition du FPIC avec la Communauté de communes.

❑ FPIC 2017 – MODALITES DE REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DÉCIDE que dans le cadre de la répartition « dérogatoire libre » du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2017 adoptée par le Conseil communautaire au sein de la même séance, le montant du FPIC restant à la

charge des communes est réparti entre elles selon les modalités prévues par le droit commun, c'est-à-dire en fonction du potentiel financier et de la population DGF ;

- PRÉCISE qu'en cas d'adoption à l'unanimité de la présente délibération, les communes membres n'auront pas à délibérer individuellement sur les modalités de répartition du reliquat du FPIC.

❑ DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget annexe de la ZAE de Bozel

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

❑ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 20 JUIN 2017

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE de fixer les nouveaux prix de vente des parcelles de la zone d'activité économique de l'Epenay comme indiqué précédemment;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte de vente avec les acquéreurs potentiels jusqu'à la fin de la commercialisation de l'ensemble des lots.

9. ENFANCE-JEUNESSE

❑ RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS DÈS LA RENTRÉE 2017-2018

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- PRENDS ACTE, au regard de ces éléments, sous réserve de l'avis définitif du directeur académique des services de l'éducation nationale, que toutes les écoles du territoire organiseront leur semaine scolaire sur 4 jours dès le 4 septembre 2017 et que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés jusqu'à maintenant par ses services sont supprimés.

❑ TARIFICATION 2017-2018 POUR LES PRESTATIONS DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- ADOPTE les nouveaux tarifs 2017-2018 pour les prestations de l'enfance-jeunesse.

10. POINTS D'INFORMATION

- ❑ INAUGURATION DE LA PASSERELLE DE LA GORGE AUX PIGEONS
- ❑ RETOURS SUR LE TRAIL DE BOZEL : 26 PARTICIPANTS POUR LA PREMIÈRE ÉDITION

La séance est clôturée à 20h05

* *

*

Prochain Conseil : lundi 7 août 2017 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel